

## Guide de l'étudiant sur la vaccination et l'immunisation

La Direction des cliniques de la Faculté de médecine dentaire a la responsabilité de s'assurer que la vaccination et l'immunisation de l'étudiant sont conformes aux recommandations de santé émises par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) et d'en informer les établissements de la santé, et ce, avant le début des activités cliniques, qui ont lieu dès la première année du programme de Doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire (D.M.D.).

**Pour ne pas retarder votre entrée en clinique qui aura lieu dès le trimestre d'automne, veuillez lire très attentivement toutes les directives du présent guide et vous y conformer.**

En effet, tout étudiant, dont le dossier de vaccination et d'immunisation est incomplet ou non remis dans les délais prescrits, risque les conséquences suivantes:

- se voir refuser l'accès aux cliniques de la Faculté;
- ne pas pouvoir effectuer un stage, puisque les établissements peuvent refuser d'accueillir un stagiaire qui ne s'est pas conformé aux exigences en matière de vaccination et d'immunisation.

### Contenu du document

1.	Quelles sont les mesures de vaccination et d'immunisation à compléter? .....	2
2.	Combien de temps faut-il prévoir pour compléter les démarches? .....	2
3.	Où puis-je me faire vacciner?.....	2
4.	Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous de vaccination? .....	3
5.	Quels documents dois-je remettre, quand et où?.....	4
6.	Annexes.....	5

## 1. Quelles sont les mesures de vaccination et d'immunisation à compléter?

Le programme de vaccination et d'immunisation comprend les éléments suivants :

- le dépistage tuberculique (TCT) **en deux étapes** si indiqué selon le P.I.Q. et suivi, si nécessaire;
- la mise à jour de la vaccination :
  - vaccin diphtérie-coqueluche-tétanos, diphtérie-tétanos;
  - vaccin MMR II (rougeole, rubéole, oreillons);
  - 2<sup>e</sup> dose de vaccin rougeole;
  - vaccin Hépatite B;
  - dosage anticorps Hépatite B si la dernière dose remonte à moins de six mois;
  - dépistage sérologique pour la varicelle si l'étudiant n'a jamais eu la varicelle et vaccin au besoin;
  - vaccin contre la méningite, si indiqué;
- la vaccination annuelle contre l'influenza n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée et aucune preuve est exigée;
- la vaccination contre SRAS-CoV-2 (Covid-19) n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée et aucune preuve est exigée.

### Notes importantes :

Tout candidat qui a perdu son carnet, qui l'a laissé dans son pays d'origine ou qui n'a aucune preuve de vaccination et d'immunisation en sa possession doit entreprendre toutes les démarches le plus rapidement possible pour retrouver ses documents; sinon la vaccination devra être refaite.

L'étudiant en médecine dentaire doit être immunisé contre un certain nombre de maladies, dont l'Hépatite B. Cette dernière ayant des conséquences pouvant être très graves pour la santé, un étudiant qui n'a pas, dès l'entrée dans le programme, complété la série vaccinale d'Hépatite B (3 doses en 6 mois), ou qui ne peut en faire la preuve, ne pourra pas participer à certaines activités cliniques obligatoires impliquant des contacts avec la salive et le sang et, par conséquent, pourrait compromettre son cheminement scolaire. Aucune exception ne sera accordée.

## 2. Combien de temps faut-il prévoir pour compléter les démarches?

Les démarches liées à la vaccination et à l'immunisation peuvent nécessiter jusqu'à sept (7) mois de délais. Par conséquent, le candidat à l'admission en médecine dentaire doit, dès le mois de mars précédant l'entrée dans le programme, entamer toutes les démarches afin de soumettre les preuves exigées à la Direction des cliniques de la Faculté de médecine dentaire **au plus tard le 15 août**.

## 3. Où puis-je me faire vacciner?

L'étudiant peut se faire vacciner par un médecin ou par une infirmière au CLSC de son quartier/région ou dans une clinique de vaccination. Veuillez mentionner que vous êtes un candidat au programme de Doctorat en médecine dentaire.

Le Centre de santé et de consultation psychologique de l'Université de Montréal (CSCP) **n'offre pas** de service de vaccination pour les futurs stagiaires de la santé ni de routine ou de rappel.

#### 4. Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous de vaccination?

Lors des démarches de vaccination et d'immunisation avec un professionnel de la santé, le candidat à l'admission doit remettre au professionnel de la santé:

- Les trois (3) documents en annexe :
  - Informations sur la vaccination des étudiants;
  - Formulaire « Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique » à faire remplir par le médecin ou l'infirmier;
  - Formulaire « Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose » à faire remplir par le médecin ou l'infirmier.
- Le carnet de vaccination personnel ainsi que toutes les autres preuves de vaccinations antérieures reçues durant l'enfance, l'adolescence, lors d'un voyage à l'étranger ou d'un emploi en milieu hospitalier. Si le carnet est dans une langue autre que le français ou l'anglais, celui-ci doit être traduit par un interprète officiel;
- Des formulaires de vaccination déjà complétés si vous avez déjà été admis dans un autre programme en sciences de la santé de l'Université de Montréal ou avez travaillé dans un établissement de santé.

ATTENTION : les deux formulaires doivent être complets et remplis adéquatement :

- Les dates de vaccination et la signature du professionnel doivent être clairement indiquées, et ce, pour chaque vaccin ou test de dépistage reçu;
- Le professionnel peut transcrire des données de vaccination antérieures, mais chaque ligne du formulaire doit être signée ou paraphée par le professionnel pour certifier l'exactitude de l'information.

Pour toute question sur l'immunisation et la vaccination, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Frédéric Champagne au courriel suivant : [frederic.champagne@umontreal.ca](mailto:frederic.champagne@umontreal.ca)

## 5. Quels documents dois-je remettre, quand et où ?

Documents à remettre	Espace où remettre les documents	Date limite
<p>Formulaire « Programme de vaccination et de dépistage tuberculinique » *</p> <p>Formulaire « Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose » *</p> <p>* Remettre ces deux formulaires (preuves) en format .jpg (les numériser) <b>dans un seul document</b>. Attention, seuls les formulaires de l'annexe sont acceptés et <u>non les carnets de vaccination</u>. Il est de la responsabilité du candidat de remettre des formulaires complets, incluant toutes les signatures (voir la section précédente).</p>	<p>Veillez déposer ces deux preuves dans votre Centre étudiant selon la procédure suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Remplir le formulaire CHE_dossier_santé_vaccination, et dans l'objet, inscrivez : Dépistage, votre cohorte et votre nom. Par exemple : Dépistage_2023-2028_Grandjean_Chloe ;</li> <li>2) À la section 5 « informations supplémentaires – données additionnelles », inscrivez l'année de votre cohorte. Par exemple : 1<sup>re</sup> année ;</li> <li>3) Au moment de joindre votre preuve, nommez la pièce jointe : Dépistage et votre nom. Par exemple : Dépistage_Grandjean_Chloe.</li> </ol>	<p><b>15 août</b> précédant l'entrée dans le programme</p>

## 6. Annexes

## INFORMATIONS SUR LA VACCINATION DES ÉTUDIANT[E]S

**D'ergothérapie, de kinésiologie, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de physiothérapie, de sciences infirmières et de travail social\***

\* Excluant les dépistages de tuberculose pour le programme de travail social

### Informations pour les étudiant[e]s

Il vous est recommandé de débiter les démarches du programme de vaccination avec le CLSC de votre secteur de résidence, **dès la réception des documents.**

Il est de votre responsabilité de vérifier, à chaque fois que vous vous faites vacciner, que le vaccin reçu a été inscrit au carnet **ET** sur le formulaire. Cela diminue le nombre de procédures que vous aurez à faire.

Assurez-vous d'apporter avec vous toutes **vos preuves de vaccination antérieures**, soit votre carnet de vaccination de l'enfance, une copie de dossier médical contenant des vaccins, un registre informatique, les photocopies de votre carnet laissé dans votre pays d'origine, etc. Si vous n'avez pas vos preuves de vaccins antérieurs, **faites les démarches pour les retrouver**, car autrement, la vaccination est à refaire.

Certaines conditions pourraient vous exempter de recevoir certains vaccins (allergie à un vaccin, immunosuppression, grossesse). Une attestation médicale adéquate est exigée pour expliquer une telle exemption.

### Avis aux vaccinateur[trice]s

SVP, complétez toutes les informations concernant les immunisations incluant le nom des vaccins ou test (si requis), la date d'immunisation ou du test, ainsi que vos initiales, que vous ayez ou non administré le vaccin.

Assurez-vous de signer la feuille et apposer votre **sceau ou noter votre institution** au bas de la page, soit dans la section programme vaccinal amorcé ou programme vaccinal complété, selon le cas.

### Information sur l'interaction des vaccins à ARNm contre la COVID-19 et les autres vaccins

Le CIQ considère que les vaccins COVID-19 ARNm peuvent être administrés en même temps qu'un vaccin inactivé, un vaccin vivant atténué ou un TCT, ou à n'importe quel moment avant ou après.

## Information sur l'interaction des vaccins à protéine recombinante avec adjuvant contre la COVID-19 et les autres vaccins

Le CIQ considère que les vaccins COVID-19 PRA peuvent être administrés en même temps qu'un vaccin inactivé, un vaccin vivant atténué ou un TCT ou à n'importe quel moment avant ou après.

### DÉPISTAGE TUBERCULINIQUE : TCT (PPD) (2 ÉTAPES)

Indiqué <sup>1</sup>	Non indiqué	Particularités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagiaires des programmes d'ergothérapie, de kinésiologie, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de physiothérapie et des sciences infirmières</li> <li>• Histoire vaccinale de BCG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous avez déjà une épreuve de dépistage antérieure positive (<math>\geq 10\text{mm}</math>): <b>preuve écrite obligatoire</b></li> <li>• Histoire antérieure de tuberculose</li> <li>• Stagiaires des programmes d'optométrie, d'audio/ortho, de nutrition et de travail social</li> </ul>	Si vous avez déjà fait un dépistage négatif en 2 étapes, un seul test de contrôle est requis si vous avez été exposé de façon significative.

<sup>1</sup> Si indiqué selon les recommandations du PIQ : se référer au questionnaire « Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose » pour les critères

Lorsque le TCT est requis, il est recommandé de ne pas administrer de vaccin vivant (varicelle ou RRO) avec le 1<sup>er</sup> test, à défaut de quoi il faudra attendre 4 semaines avant d'effectuer le 2<sup>e</sup>

↳ 1<sup>er</sup> test : si la réaction est de  $< 10\text{ mm}$  → **faire** un 2<sup>e</sup> test à un intervalle de 1 à 4 semaines.

Dès qu'un résultat est positif, soit de  $\geq 10\text{ mm}$  (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> étape) → la personne doit être dirigée vers un médecin pour entreprendre les démarches de suivi.

Ainsi, toute personne ayant un résultat de dépistage tuberculinique positif, qu'il soit récent ou antérieur, doit fournir la preuve que le suivi médical du résultat positif a été effectué par un document justificatif, tel qu'une attestation du médecin, un résumé de consultation, etc.

### COQUELUCHE

- **Tous les étudiant[e]s doivent avoir au moins UNE DOSE de vaccin dcaT à vie.** ○ Pour l'étudiant[e] qui n'a jamais reçu de dcaT, aucun intervalle n'est à respecter depuis la dernière

administration d'un dT si la composante coqueluche est requise. Administrer le vaccin dès que possible.

- Si la primo-vaccination est à faire contre la diphtérie et le tétanos, une de ces doses devra être associée avec la coqueluche.

Seules les étudiantes qui seraient enceintes nécessiteraient un rappel de dcaT, de préférence entre la 26<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> semaine, et à chaque grossesse.

## DIPHTÉRIE-TÉ́TANOS

- Si la 1<sup>re</sup> dose est donnée avant l'âge de 4 ans : 4 doses, dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Si la 1<sup>re</sup> dose est donnée à l'âge de 4 ans ou plus : 3 doses dont 1 dose à l'âge de 10 ans ou plus
- Dans les 2 cas, un rappel est requis seulement à partir de 50 ans, si la dernière dose remonte à 10 ans et plus.
- Si primo-vaccination à refaire : 3 doses de dT dont une de dcaT, réparties sur 7 mois.

## POLIOMYÉLITE

La poliomyélite étant éradiquée des Amériques, **il n'est maintenant plus nécessaire de vacciner les adultes** au Canada selon la mise à jour du PIQ de novembre 2013.

- Pour les étudiant[e]s de moins de 18 ans, ils et elles seront considérés[e] comme bien immunisés[e] si 3 doses, dont une à l'âge de 4 ans et plus, ont été reçues.
- Procéder à la vaccination si non adéquatement immunisé.

## ROUGEOLE, RUBÉOLE, OREILLONS<sup>1</sup>

### Rougeole

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre la rougeole, l'étudiant[e] qui :

- Est né[e] en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né[e] en 1970 ou après : a reçu 2 doses de vaccin; après l'âge d'un an, en respectant un intervalle d'un mois ou plus entre les 2 doses;
- A une attestation médicale certifiant avoir fait la rougeole avant 1996;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.

<sup>1</sup> L'absence de protection contre une ou l'autre de ces 3 maladies entraîne la nécessité de recevoir le vaccin combiné trivalent MMR.



- Personnes ayant subi une épreuve diagnostique démontrant qu'elles ont fait la rougeole (ex : TAAN, sérologie)

### Rubéole

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre la rubéole, l'étudiant[e] qui :

- A une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rubéole ( $\geq 10$  UI/ml).

### Oreillons

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre les oreillons, l'étudiant[e] qui :

- Est né[e] en 1969 ou avant : aucun vaccin;
- Est né[e] en 1970 ou après : a une preuve écrite d'immunisation avec 1 dose de vaccin reçu après l'âge d'un an;
- A une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre les oreillons.

### VARICELLE

Est considéré[e] comme adéquatement protégé[e] contre la varicelle, l'étudiant[e] qui :

- A une histoire antérieure de varicelle, à partir de l'âge de 1 an (assurez-vous que **l'âge ou l'année de la maladie est écrit sur le formulaire**);
- A une histoire antérieure de zona quel que soit l'âge;
- A une preuve sérologique d'immunité contre la varicelle;
- A une preuve écrite de vaccination. Le CIQ recommande un total de 2 doses pour les stagiaires et les travailleurs de la santé nouvellement embauchés au sein du système de santé québécois.

À compter de l'âge de 50 ans, il est préférable de donner le vaccin contre le zona.

### HÉPATITE B

La série vaccinale de 2 ou 3 doses en 6 mois (selon l'âge) devrait être reçue avant une exposition professionnelle éventuelle, accompagnée d'une recherche sérologique d'anticorps après la vaccination de 3 doses d'hépatite B si la dernière dose remonte à moins de 6 mois.

Un titre d'anti-HBs  $\geq 10$  UI/L après la vaccination indique que la personne est jugée protégée contre l'hépatite B et considérée comme « répondeur » au vaccin, peu importe le nombre de doses reçues.

Dans le cas où la dernière dose remonte **à plus de 6 mois**, une évaluation en post-exposition est recommandée en cas d'accident.

- Pour la vaccination en cours, le dosage d'anti-HBS devrait être réalisé après un intervalle de 1 mois et d'au plus 6 mois après la fin de la série vaccinale.
- Si le 1er dosage est négatif, l'étudiant devra recevoir entre 1 et 3 doses du vaccin et faire d'autres sérologies.

## MÉNIGOCOQUE C

- Tous les étudiants de moins de 18 ans doivent avoir reçu 1 dose du vaccin contre le méningocoque C.

### Sources :

Protocole d'immunisation du Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/> Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs, Recommandations, MSSS, Mai 2021.

Vaccins recommandés selon les types de stages et de disciplines autres que le domaine de la santé, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 2013.



## Évaluation de l'indication des dépistages de tuberculose

Les étudiant[e]s des programmes dont le dépistage de tuberculose est recommandé doivent répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous né au Canada en 1976 ou avant? .....  oui\*  non

Avez-vous déjà reçu le vaccin contre la tuberculose (BCG)? .....  oui\*  non

↳ Dans l'incertitude, joindre la page de votre carnet de vaccination

Avez-vous déjà eu une exposition connue dans le passé  
à un cas de tuberculose contagieuse? .....  oui\*  non

Avez-vous fait un séjour d'une durée cumulative de 3 mois  
ou plus dans un ou des pays à incidence élevée de tuberculose? .....  oui\*  non

↳ Pour la liste des pays, voir le [Guide d'intervention santé-voyage\\*\\*](#) à la section  
*Liste des pays à incidence élevée de tuberculose (≥ 30 cas/100 000  
habitants/année)*

↳ Si vous avez répondu « oui » à la dernière question, dans quel(s) pays avez-vous voyagé et  
combien de temps?

---

---

\*Répondre à une question avec astérisque nécessite de pratiquer les dépistages de tuberculose tel que  
recommandé par le MSSS, selon l'évaluation du ou de la professionnel[le] de la santé

\*\* <https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/guide/risques/tuberculose/situation>

Si vous avez répondu « non » à toutes les questions, vous n'aurez pas à faire de TCT, il sera  
inscrit sur votre formulaire « valeur de base = 0 mm ».

Nom de l'étudiant[e] en lettre moulées : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature de l'étudiant[e] : \_\_\_\_\_